



Protéger les professionnels de la santé  
et du social, tout simplement



# MNH

## Maintien de salaire

En cas d'arrêt de  
travail, préservez votre  
pouvoir d'achat.

Hospitaliers

À PARTIR DE  
**3,44€**  
par mois<sup>(1)</sup>



**#NOUSSOMMES  
HOSPITALIERS**

Bénéficiez d'une indemnité journalière  
en fonction de votre budget.  
Et parce que nous savons qu'elles sont  
essentieles, nous compensons aussi la perte  
de vos primes<sup>(2)</sup>.

**Benoit PEYTHIEU**  
**06 45 60 98 69**  
**benoit.peythieu@mnh.fr**



**mnh.fr**



(1) Cotisation mensuelle pour professionnels de la Santé, à partir de 12,85€ (hors 12%) selon les conditions prévues au sein de la convention de l'AMN-Maintien de salaire.  
MNH-Maintien de salaire est financé par l'Association d'Indemnité de l'AMN.  
MNH-Maintien de salaire est financé par les professionnels de la Santé et du Social - 201, Avenue d'Alsace - 92171 Montrouge Cedex - Le MNH et MNH Téléconseil sont des sociétés régies par les dispositions de loi n° 4 du 10 août 1985 relative à l'activité de l'assurance. MNH est au numéro 1400 710 000 101 pour le MNH et 06 45 60 98 69 pour l'AMN-Maintien de salaire. (2) Compensation de la perte de vos primes.  
Commission EPURE (N° 18 24 02 00) - 0469 8271 - 0469 8271 - 0469 8271